



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

*Coriandrum Sativum*1. Identification de la substance et de la société :1.1 *Identificateur de produit :*

- Nom du produit : Coriandre feuille, huile essentielle
- Nom botanique : Coriandrum Sativum leaf
- N° CAS : 8008-52-4
- N°EINECS : 283-880-0

1.2 *Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées :*

- Usage : Arôme naturel
- Utilisation de la substance : Alimentaire

1.3 *Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité :*

- Société : Domaine des Arômes Français
- Adresse : 1085 route de saint sauveur
26110 Sainte Jalle
- Tel : 06-11-87-61-18
- Mail : contact@domainedesaromesfrancais.com

1.4 *Numéro d'appel d'urgence :*Centre antipoison France (PARIS) : +33(0)1 45 42 59 59 <http://www.centres-antipoison.net>2. Identification des dangers :2.1 *Classification de la substance ou du mélange :*

Conformément au règlement (CE) n°1272/2008 et ses adaptations :

Classe et catégorie de danger	Mention de danger	
Asp Tox. 1 Catégorie 1	H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
Skin irrit. 2 Catégorie 2	H315	Provoque une irritation cutanée
Eye irrit. 2 Catégorie 2	H319	Provoque une sévère irritation des yeux
Skin sens. 1 Catégorie 1	H317	Peut provoquer une allergie cutanée

3. Composition/Informations sur les composants :

3.1 Substances :

Substance naturelle complexe (SNC) 100% pure et naturelle, huile essentielle issu de l'agriculture biologique certifiée par FR-BIO-01

3.2 Mélange :

Classification selon le règlement (CE) N°1272/2008 :

Nom	N°Einecs CE	CAS	Mention et classe de danger	Limite
Camphre	207-355-2	464-49-3	H225, Liquide inflammable H332, Toxicité aigüe, cat 4 H371, Toxicité spécifique pour certains organes cibles	5.00- 10.00%
Geraniol	203-377-1	106-24-1	H315, Skin irrit. 2 H318, Eye Dam. 1 H317, Skin sens. 1	1.00 – 5.00%
Acetate de Géranyle	203-341-5	105-87-3	H411, Aquatic chronic 2	1.00 – 5.00%
Limonene	227-813-5	5989-27-5	H226, Flam. Liq.3 H304, Asp. Tox. 1 H315, Skin irrit. 2 H317, Skin sens. 1 Aquatic acute 1 H410, Aquatic chronic 1	1.00 – 5.00%
Linalol	201-134-4	78-70-6	H315, Skin irrit. 2	60.00– 100.00%
Para cymène	202-796-7	99-87-6	H226, Flam. Liq.3 H304, Asp. Tox. 1 H315, Skin irrit. 2 H317, Skin sens. 1 Aquatic acute 1 H411, Aquatic chronic 2	1.00 – 5.00%
Pininènes	201-291-9	80-56-8	H226, Flam. Liq.3 H304, Asp. Tox. 1 H315, Skin irrit. 2 H317, Skin sens. 1 Aquatic acute 1 H411, Aquatic chronic 2	5.00 – 10.00%

CAS : Numéro d'identification chimique (Chemical Abstracts Service)

CE : Numéro d'inventaire européen (EINECS)

HXXX : Numéro de mentions de danger du règlement CLP

4. Premiers secours :

4.1 Description des premiers secours

Contact avec la peau	Enlever les vêtements contaminés. Laver abondamment à l'eau. Si l'irritation persiste contacter un médecin
Contact avec les yeux	Rincer abondamment à l'eau en écartant les paupières. En cas de malaise ou de doute consulter un médecin.

	Si la victime porte des lentilles, rincer immédiatement les yeux, enlever les lentilles après rinçage.
Ingestion	Rincer la bouche avec de l'eau, ne pas faire vomir sauf indication contraire, consulter un médecin
Inhalation excessive	Fournir de l'air frais, si des symptômes apparaissent, consulter un médecin.

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent consulter un médecin.
Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente.

4.2 Indication des éventuels soins médicaux et traitements particuliers nécessaires

Pas de traitement particulier, contacter un spécialiste pour le traitement des intoxications si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.

5. Mesure de lutte contre l'incendie :

5.1 Moyens d'extinction :

- Moyens d'extinction appropriés : Extincteurs à gaz carbonique ou à poudre, extincteurs à mousse
- Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau direct

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange :

Production possible de fumées toxique irritantes et désagréables en cas de feu.

5.3 Conseils aux pompiers :

- Eviter de respirer les vapeurs et les fumées dégagées
- Porter un appareil respiratoire autonome à pression positive (SCBA) et des vêtements de protection appropriés
- Si le feu n'est pas important recouvrir à l'aide de terre, de sable ou d'une couverture

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle :

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :

- Eviter l'inhalation et le contact avec la peau et les yeux.
- Eloigner toutes sources d'inflammation.
- Aérer les locaux
- Ne pas fumer

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement :

- Eviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines.
- En cas de pollution environnementale, informer les autorités compétentes

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage :

- Nettoyer de préférence avec un détergent, éviter l'utilisation de solvants.
- Les matières absorbantes devront ensuite être détruites selon la réglementation en vigueur.

7. Manipulation et stockage :

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Se laver les mains après chaque utilisation

Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

- Prévention des incendies : Interdire l'accès aux personnes non autorisées
- Equipement et procédures recommandés : Observer les précautions indiquées sur l'étiquette ainsi que les réglementations de la protection du travail
- Equipements et procédures interdits : Fumer, manger et boire dans les locaux où le mélange est utilisé.

7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

- Classe de Stockage : Liquides inflammables
- Conserver uniquement dans le récipient d'origine
- Garder le récipient hermétiquement fermé
- Stocker dans une endroit frais, sec, ventilé, à l'abri de la chaleur
- Ne pas exposer à des températures élevées

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Se conformer à la réglementation, pas de recommandation particulière.

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle :

8.1 Paramètres de contrôle

Se référer aux réglementations en vigueur

8.2 Contrôles de l'exposition

Pictogramme d'obligation du port d'équipements de protection individuelle (EPI) :



Utiliser des équipements de protection individuelle propres et correctement entretenus. Stocker les équipements de protection individuelle dans un endroit propre, à l'écart de la zone de travail. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Enlever les vêtements contaminés avant réutilisation. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

- Protection du corps : Eviter le contact avec la peau, porter des vêtements de protection appropriés. Le personnel portera un vêtement de travail régulièrement lavé. Après contact avec le produit, toutes les parties du corps souillées devront être lavées
- Protection des mains : Utiliser des gants de protection appropriés résistants aux agents chimiques conformes à la norme NF EN374. Type de gants conseillés : Caoutchouc Nitrile, PVA (Alcool polyvinyle), les gants doivent être imperméable conformes à la norme NF EN374
- Protection respiratoire : Un masque est recommandé dans des locaux mal aérés.

- **Protection des yeux :** Utiliser des protections oculaires conçues contre les projections de liquide. Eviter le contact avec les yeux, porter des lunettes de sécurité conformes à la norme NF EN166. Il est recommandé aux porteurs de lentilles de contact d'utiliser des verres correcteurs lors des travaux où ils peuvent être exposés à des vapeurs irritantes.

9. Propriétés physique et chimiques :

Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles :

Etat Physique :	Liquide limpide
Qualité :	Huile essentielle biologique, 100% pure et naturelle
Couleur :	Incolore à jaune pâle
Odeur:	Caractéristique
PH :	Information non disponible
Point de fusion :	Non déterminé
Point initial d'ébullition :	Information non disponible
Point d'éclair :	62°C
Pression de vapeur (50°C) :	Non disponible
Taux d'évaporation :	Information non disponible
Inflammabilité (solide, gaz) :	Non déterminé
Pression de vapeur à 25°C :	Non déterminé
Densité de vapeur à 25°C :	Non déterminé
Densité relative à 20°C:	0.863 à 0.875
Solubilité dans l'eau :	Insoluble dans l'eau mais soluble dans l'éthanol.
Viscosité :	Non disponible
Température de décomposition :	Non disponible
Température d'auto-inflammabilité :	380°
Propriétés explosives :	Pas de risques d'explosion à température ambiante, se conformer aux prescriptions ATEX.
Propriétés comburantes :	Ne contient aucune substance capable de s'enflammer

Autres données :

Indices de réfraction à 20°C :	1.461 à 1.470
--------------------------------	---------------

Principaux composants :	Linalol	60.00% à 100.00%
	Camphre	5.00% à 10.00%
	Pininènes	5.00% à 10.00%

L'origine naturelle des produits ne permet pas d'obtenir une composition identique pour chaque production. Ces valeurs sont indicatives et n'excluent pas la possibilité de légères variations.

Conditions de conservation :	Conserver à l'abri de l'air, de la lumière, et à température modérée et stable. Produit stable dans les bonnes conditions de stockage et d'utilisation.
Durée de vie :	Date limite d'utilisation optimale (DLUO) 3 ans à compter de la date d'expédition ; au-delà le produit peut être utilisé sous réserve d'un contrôle physique, organoleptique et analytique effectués par le client.

10. Stabilité et réactivité :

10.1 Réactivité :

Ce produit est stable aux chocs, vibrations et à la pression dans des conditions normales d'utilisations. En présence de lumière et de chaleur il peut se produire une oxydation.

10.2 Stabilité chimique :

Ce mélange est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées (<15°C)

10.3 Possibilité de réactions dangereuses :

Aucune réaction dans les conditions normales d'utilisations.

10.4 Conditions à éviter :

Eviter le stockage à haute température. Ne pas stocker au-dessus de 15°C. Eviter la chaleur, les flammes et autres sources d'inflammation

10.5 Matières incompatibles :

Eviter les acides concentrés, les bases et les agents oxydants

10.6 Produits de décomposition dangereux :

Pas de décomposition en utilisation conforme

11. Informations toxicologiques :

11.1 Informations sur les effets toxicologiques :

- Toxicité aigüe : Aucune donnée
- Irritation cutanée : Aucune donnée
- Lésions oculaires ou irritation : Aucune donnée
- Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Aucune donnée
- Mutagénicité sur les cellules germinales : Aucune donnée
- Cancérogénicité : Aucune donnée
- Toxicité pour la reproduction : Aucune donnée
- Risque d'aspiration : Aucune donnée

11.2 Mélange :

Aucune information toxicologique n'est disponible sur le mélange

12. Informations écologiques :

12.1 Toxicité :

Nocif pour la vie aquatiques, entraîne des effets à long terme.



12.2 Persistance et dégradabilité

Les données ne sont pas disponibles

12.3 Potentiel de bioaccumulation :

Les données ne sont pas disponibles

12.4 Mobilité dans le sol :

Les données ne sont pas disponibles

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Jusqu'à ce jour et d'après nos connaissances, aucune évaluation n'a été effectuée sur le produit

12.6 Autres effets néfastes

Aucune donnée

13.Considérations relatives à l'élimination :

13.1 Méthode de traitement des déchets :

Eviter le rejet dans l'environnement. Eliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux. Conserver l'étiquette du récipient. Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur, selon la directive 2008/98/CE pour l'Europe.

13.2 Nettoyage :

Le nettoyage se fait à la vapeur d'eau avec aération du local.

14.Informations relatives au transport :

14.1 Numéro ONU :

3082

14.2 Nom d'expédition des Nations Unies :

UN3082 = Extraits aromatiques liquides

14.3 Classes de danger pour le transport

Classification : 9



14.4 Groupe d'emballage :

III

14.5 Code de tunnel :

A, B, C, D

14.6 Dangers pour l'environnement :



Substance dangereuse pour l'environnement / Polluant marin

15. Informations réglementaires :**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance en matière de sécurité, de santé et d'environnement :**

- Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH)
- Directive 1999/45/CE et règlements et directives afférents abrogés
- Règlementation britannique : S.I.2009 N°716
- Code de bonnes pratiques : Classification et étiquetage des substances
- Fiches de données de sécurité selon la réglementation
- Notes d'orientation : limites d'exposition EH40

15.2 Evaluation de la sécurité chimique :

Aucune évaluation de sécurité chimique n'a été réalisée car il ne s'agit pas d'un matériau dangereux au sens de l'article 31 du règlement REACH 1907/2006

16. Autres informations :

Cette fiche de sécurité complète la fiche technique du produit mais ne la remplace pas. Ces informations ont été établies au mieux de nos connaissances à la date indiquée et sont données de bonne foi.

Notre responsabilité ne saurait être engagée en cas d'utilisation du produit pour d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.

Il est de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

Conformément aux directives 67/548/CEE, 1999/45/CE et leurs adaptations.

Récapitulatif des abréviations, mention de danger et phrase de risque :

Classes et catégorie de danger (règlement N°1272/2008)	
Flam. Liq. 3	Liquide inflammable Catégorie 3
Asp. Tox. 1	Danger par aspiration Catégorie 1
Skin irrit. 2	Irritation cutanée Catégorie 2
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves Catégorie 1
Eye irrit. 2	Irritation oculaire Catégorie 2
Skin sens. 1	Sensibilisation cutanée Catégorie 1
Aquatic acute 1	Danger pour le milieu aquatique Catégorie 1
Aquatic chronic 2	Danger pour le milieu aquatique Catégorie 2
Phrases de sécurité	
S24	Eviter le contact avec la peau
S37	Porter des gants appropriés

FICHE DE DONNES DE SECURITE

Selon le règlement (CE) n°1907/2006 (REACH)
Nom : Huile Essentielle de Coriandre feuille bio

Date : 20/09/2019

Société : Domaine des Arômes Français
Version N°1

S61	Eviter le rejet dans l'environnement.
S62	En cas d'ingestion : ne pas faire vomir, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'étiquette
<i>Mention de danger</i>	Descriptions
H226	Liquides et vapeurs inflammables
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
H315	Provoque une irritation cutanée
H317	Peut provoquer une allergie cutanée
H410	Très toxiques pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
H411	Toxiques pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
<i>Conseils de prudence</i>	
P210	Tenir à l'écart de la chaleur et surfaces chaudes, ne pas fumer
P273	Eviter le rejet dans l'environnement
P280	Porter des gants, vêtements et lunettes de protection
P301 +P310	En cas d'ingestion : appeler un centre antipoison ou un médecin
P302+P352	En cas de contact avec la peau: laver abondamment à l'eau et au savon
P305+ P351+ P338	En cas de contact avec les yeux : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte
P501	Eliminer le contenu/récipient conformément aux législations en vigueur
<i>Abréviations</i>	
ADR	Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par la route.
CAS	Chemical Abstracts service (numéro d'enregistrement auprès du chemical abstracts service. Identifiant numérique unique n'ayant aucune signification chimique)
EINECS	European inventory of existing commercial chemical substances (inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes)
REACH	Enregistrement, évaluation et autorisation des produits chimiques
IMDG	International maritime dangerous goods code (code maritime international des marchandises dangereuses)
IATA	Association internationale du transport aérien
BIO	Produit issu de l'agriculture biologique, certifié par ecocert sas FR-BIO-01